



8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Solidarité, Égalité, Respect

Agissons pour un monde sans inégalités !

Le 8 mars, journée mondiale de lutte pour les droits des femmes, est l'occasion de rappeler que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas encore acquise. En tant que syndicat CGT, nous revendiquons haut et fort des avancées concrètes pour améliorer la vie des femmes dans la société et au travail.

La CGT souligne que les choix budgétaires doivent permettre de mettre en place des leviers concrets pour briser le plafond de verre qui freine l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cela inclut des formations adaptées, un meilleur accès aux postes à responsabilités, un avancement de grade facilité, et une meilleure rémunération par le régime indemnitaire.

Nos interventions à la région HDF :

Pass management :

Suite à nos nombreuses demandes et remarques à propos du Pass version 1 qui ne garantissait plus l'égalité pro et la montée en poste de manager les agents de la région, nous avons enfin été entendu et nos propositions largement reprises en groupe de travail, même si cela reste encore marginale une avancée est observée. La proposition d'une montée en puissance progressive du Pass Management entre 2026 et 2028.

Qui suivra une logique d'évolution : d'abord sécuriser et clarifier le dispositif, renforçant la qualité d'accompagnement des agents, puis renforcer son ingénierie RH, et enfin structurer un parcours complet et pérenne.

Et redevenir pleinement un levier d'égalité professionnelle pour jouer un réel rôle de tremplin vers les fonctions managériales pour les agentes.

Sur les violences intra conjugales :

Nous rappelons l'engagement obtenu lors de notre rencontre avec le Président du 3 février 2025 sur la mise à disposition des logements de fonction pour les agentes dans l'urgence de quitter



le logement conjugal suite à des violences. La région est en train de faire le recensement des logements et le dispositif est en cour

Sur les critères d'avancement de grade nous demandons :

- ✓ Que le critère d'ancienneté pour accéder au grade d'atp1ee (lycées) soit encore revu à la baisse pour nous permettre une évolution de carrière plus fluide et un taux d'avancement similaire à celui des autres grades.
- ✓ L'accès aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal sans condition de réussite au concours. Tout agent devrait pouvoir atteindre ce grade à l'ancienneté.
- ✓ La reconnaissance des agents de catégorie C occupant un poste B, ainsi que des agents de catégorie B occupant un poste A, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au poste occupé.

La région a encore du chemin à faire pour l'égalité pro notamment en matière d'égalité femme/homme, entre les agent.e.s NOUS Y SERONS VIGILANTS

Le **8 mars**, nous ne revendiquons pas des "gestes de soutien", mais des actions concrètes et des réformes réelles !

Pour l'égalité, l'autonomie et le respect des droits des femmes, agissons maintenant !

La CGT AGIT AVEC VOUS A CHAQUE INSTANT !!! REJOIGNEZ-NOUS

